

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 AOUT 2018

Présents : Mmes BAUDUIN Dominique, FORT Annick, MM. BRUCHON Christian, URIET Jean-Luc, LEGRAS Jean-Claude, BERAUDIER Patrice, BERT Dominique, MOUREAUX Pascal, PETITHUGUENIN Vincent, REYMONDET Daniel, ROBIN Emmanuel, SCHWARTZ Thierry, PONTIROLI Michel, LINARES Laurent, GELHAYE Arnaud.

Absents excusés : REGARD Françoise (pouvoir à D. Bauduin), Michel BOLE (pouvoir à P. Béraudier), DUCROT Jean-Marie, BOILLOT Gérard, GRAPPIN Michel.

Absents non excusés : MM. GOUDOT Sébastien, MILLET William, GARDIEN Alain, Mme MONGIN-BAUDOIN Dominique.

Approbation du compte-rendu du 10 juillet 2018 :

Mme le Maire informe de la démission de Mme Christelle SORLET, conseillère municipale. Cette démission est validée par la Préfecture. Le total des membres du conseil municipal est donc maintenant fixé à 24.

ADOPTION DU REGLEMENT AFFOUAGE ET VALEUR DU POINT :

Mme le Maire, donne lecture du projet de règlement pour l'affouage et propose que la valeur du point soit maintenue à 0.50 € le point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le règlement pour l'affouage 2018/2019 et décide de conserver la valeur du point à 0.50 €.

Vote : Unanimité

AVANCEMENT DE GRADE POUR DEUX AGENTS COMMUNAUX :

Mme le Maire expose que deux agents (M. PETETIN Joël et Mme MASSON Aurore) pourraient bénéficier d'un avancement de grade :

M. Petetin pourrait être promu au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet avancement.

Vote : 7 abstentions, 2 contre, 8 pour

Mme Masson pourrait être promue au même grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet avancement.

Vote : 8 abstentions, 9 pour

Il convient donc d'ouvrir ces postes à dater du 1^{er} octobre 2018.

EMBAUCHE CDD POUR ECOLE :

Vu la nécessité de recruter un poste de contractuel pour nos écoles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le contrat de M. Dausse Mickaël, pour l'année scolaire 2018/2019.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ce nouveau contrat de travail et autorise le Maire à le signer.

Vote : 4 abstentions, 13 pour

REMERCIEMENT A UN STAGIAIRE :

Vu le stage effectué par Fabien GALEA de Bréry, dans le cadre de ses études, pour les périodes du 9 au 13 avril et du 18 juin au 13 juillet 2018, et étant donné l'entière satisfaction qu'a donné Fabien lors de ce stage, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de remercier Fabien GALEA pour son sérieux et son implication, en lui offrant la somme de 50 €, sous forme d'une subvention.

Vote : Unanimité

REVISION LOYER EPICERIE « SUR LA PLACE » :

Vu le changement de propriétaire du fonds de commerce de l'épicerie « sur la Place » sise sur le site de ST Germain Lès Arlay, au 01 mars 2018.

Etant donné que la commune nouvelle d'Arlay dispose de 2 épiceries, à loyers différents et qu'il convient

d'harmoniser ces loyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le prix du loyer de l'épicerie « Sur la Place » comme suit :

- loyer mensuel de **450 € HT**

A titre exceptionnel, cette décision étant en faveur du locataire, la date d'application du nouveau loyer sera fixée au 01 juillet 2018, avec une régularisation sur juillet et août dernier.

Vote : Unanimité

SOUTIEN A LA CAPEB :

Mme le Maire donne lecture du courrier du Président de la CAPEB (Chambre des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment). Considérant les probables conséquences de la suppression des taux réduits de TVA dans le secteur du Bâtiment, notamment en matière d'emploi, d'aménagement du territoire, de réhabilitation du bâti, de sécurité des logements, d'économie d'énergie et d'avenir des entreprises locales, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de soutenir la CAPEB qui va demander au gouvernement de ne pas supprimer les taux réduits de TVA dans le secteur du bâtiment et de ne pas y apporter de substantielles modifications.

Vote : Unanimité

DPU :

Vu les différentes déclarations d'intention d'aliéner adressées par divers notaires, en vue de cessions de propriétés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée ZA 247 appartenant à Mme Crolet Sandra,
- Parcelle cadastrée ZL 232 appartenant à la SCI Marie G
- Parcelle cadastrée ZD 154, appartenant à M. Paget Christophe et Mme Roy Clémentine.

Vote : Unanimité

PRESENTATION CONFERENCE DES MAIRES POUR COMPETENCE PERISCOLAIRE:

Il est procédé à la présentation du document « conférence des Maires » du 13 juin 2018, expliquant le projet de prise de compétence périscolaire par la CCBHS.

M. Bruchon informe les élus du travail qui a été commencé lors des réunions de la CLECT.

Après en avoir débattu, les trois délégués communautaires ont demandé l'avis du Conseil Municipal pour les orienter dans leur choix de vote lors du Conseil Communautaire qui aura lieu le 6 septembre 2018.

QUESTIONS DIVERSES :

Remerciements mariage de Mathilde Moureaux : Mme le Maire fait part des remerciements des jeunes mariés. Mathilde est la fille de Pascal Moureaux, conseiller municipal.

Mme Anik Fort informe que le miroir de la rue du Bourg Dessus bouge sans arrêt. M. Uriet va faire le nécessaire.

Au City-Park, le filet côté école a été installé, cependant des personnes passent par le portail de l'école et escaladent le filet.

Le WC handicapé de la cantine sur le site d'Arly est terminé. Le plan incliné est encore en réflexion.

L'effectif de l'école pour la rentrée 2018-2019 est de 104 élèves, Mme le Maire rencontre M. Roux, l'Inspecteur, ce mercredi 29 août pour tenter la réouverture de la 5^{ème} classe.

M. Bruchon rencontre SICA JURA pour l'avancement du projet de l'épicerie du site d'Arly.

Madame le Maire Dominique BAUDUIN.

